



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n° : 19

Date d'émission : le 17-06-15

Date de révision : le 24-09-25

Date de la version remplacée: le 17-07-25

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes

*** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange

Cartouche d'impression HP LaserJet CF280A-X-XC-XD-XF

Numéro d'enregistrement

-

Synonymes

HP LaserJet CF280A-X-XC-XD-XF 打印机硒鼓

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Ce produit est une préparation de toner utilisée dans les imprimantes série HP LaserJet Pro 400 M 401, HP LaserJet Pro 400 MFP M425.

Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HP France SAS
14, rue de la Verrerie – CS 40012
92197 Meudon CEDEX
France

HP Europe B.V.
Boîte postale 667
1180 AR Amstelveen
Les Pays-Bas

Téléphone

+31 20 721 3400

HP Inc. Ligne d'appel santé humaine

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)

1-800-457-4209

(Ligne directe)

1-760-710-0048

HP Inc. Ligne d'appel soins client

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)

1-800-474-6836

(Ligne directe)

1-208-323-2551

Courrier électronique :

sustainability@hp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification des substances comme dangereuses conformément au règlement (CE) 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger

Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement

Aucun(e)(s).

Mentions de danger

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention	Non disponible.
Intervention	Non disponible.
Stockage	Non disponible.
Élimination	Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006.

Perturbations endocriniennes associées (toxicité/écotoxicité) : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces. Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation	Amener immédiatement la personne au grand air. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	CO2, eau, poudre sèche ou mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(s) connu(s).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Non disponible.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.

Méthodes particulières d'intervention Aucun n'est établi.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.
Pour les secouristes	Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Non disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Conserver hors de la portée des enfants. Eviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique Entreposer à température ambiante Conserver à l'écart des comburants puissants.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Non disponible.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Non disponible.
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Non disponible.
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Non disponible.
Directives au sujet de l'exposition	UK WEL : 10 mg/m3 (poussière respirable), 5 mg/m3 (poussière inhalable)
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée. Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Non disponible.
Protection des yeux/du visage	Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.
- Autres	Non disponible.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	Non disponible.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non disponible.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.
Forme	solide
Couleur	Noir.
Odeur	Légère odeur de plastique
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité inférieure (%)	Ininflammable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	>200 °C (>392 °F)
pH	Non applicable
Viscosité cinématique	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non disponible.
Densité de vapeur	Non applicable
Densité et/ou densité relative	Non disponible.
Densité de vapeur relative	Non disponible.
Caractéristiques des particules	
Granulométrie (taille particules)	≥ 1 - ≤ 10 micron Moyenne 7 micron
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation	Non applicable
Pourcent volatils	Négligiable
Point de ramollissement	100 - 150 °C (212 - 302 °F)
Densité	1,4 - 1,8
Viscosité	Non applicable
COV	Non applicable
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Tambour d'impression: Exposition à la lumière
10.5. Matières incompatibles	Oxydants puissants
10.6. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
Ingestion	L'ingestion est une source d'exposition peu probable.
Symptômes	Non disponible.
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
CF280A-X-XC-XD-XF		
<u>Aiguë</u> DL50		> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.	
11.2. Informations sur les autres dangers		
Propriétés perturbant le système endocrinien	(Toxicité) : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces.	
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité EL50: >1000 mg/l, Crustacé, 48,00 Heures

Produit	Espèce		Résultats d'essais
CF280A-X-XC-XD-XF			
Aquatique			
Algues	Erl50	Algues	> 1000 mg/l, 72 Heures
Crustacé	EL50	Crustacé	> 1000 mg/l, 48 Heures
Poisson	LL50	Poisson	> 1000 mg/l, 96 Heures
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.		
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.		
Facteur de bioconcentration (FBC)	Non disponible.		
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.		
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	(Écotoxicité) : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces.		
12.7. Autres effets néfastes	Non disponible.		

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Non disponible.
Emballage contaminé	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non affecté.
Risque subsidiaire	-
No. de danger (ADR)	Non affecté.
Code de restriction en tunnel	Non affecté.
14.4. Groupe d'emballage	Non affecté.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non affecté.

IATA

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2807
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Masses magnétisées
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9 Magnetized Material
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Non affecté.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non affecté.

IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non affecté.
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Non affecté.
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Non
EmS	Non affecté.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non affecté.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non disponible.

Autres informations

88 Ou plusieurs de ces cartouches regroupées dans un seul paquet (par exemple, boîtes, contenants), par voie aérienne, sont réglementés comme un matériau aimanté. Ces exigences ne s'appliquent pas aux cartouches pack simple ou double contenus dans un emballage d'origine HP et emballés sous film rétractable sur une palette pour l'expédition par voie aérienne.

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Article 78, dérogation 5(a) (CAS N/A)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2020/878. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Réglementations nationales

Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement (EU) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II de REACH.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

Aucun(e)(s).

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	À court terme (Aigu) aquatic hazard
Aquatic Chronic	À long terme (Chronique) aquatic hazard
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation des yeux
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Flam. Sol.	Matières solides inflammables
Lact.	Effets sur ou via l'allaitement
Muta.	Mutagenicité sur les cellules germinales
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
Ox. Liq.	Liquides comburants
Ozone	Dangereux pour la couche d'ozone
PEL	Limite d'Exposition Admise
Gaz Press.	Gaz sous pression
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
VLCT	Limite d'exposition à court terme
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques